

## L'extension des Blanchisseries n'est pas « stratégique »

Le 21 janvier dernier, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a décidé d'acheter un terrain de 1 202 m<sup>2</sup> (avec un bâtiment qui a vocation à être démoli). Le prix d'achat est de 420 000 €



*en bleu les parcelles achetées*

Pourquoi cette acquisition qui, avec les frais (entre autres les frais de démolition du bâti) va coûter plus de 400 € le m<sup>2</sup> ? Pourquoi payer 420 000 € ce que France Domaines avait estimé à 375 000 € ?

À cause de « l'intérêt stratégique du lieu ». Parce que « l'extension de la zone d'activité commerciale des Blanchisseries à Voiron est prévue au Plan Local de l'Urbanisme et ne pourra être réalisée que si la maîtrise foncière du secteur est entière ».

Le 14 juin 2018, Floriot immobilier avait transmis à l'Autorité environnementale un [dossier relatif à l'extension de la zone des Blanchisseries](#) : un peu plus de 5 hectares avec création de 16 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à vocation commerciale. L'Autorité environnementale, relevant plusieurs problèmes environnementaux, avait demandé au porteur du projet de procéder à une évaluation environnementale.



*Projet d'extension de la zone commerciale des Blanchisseries (2018)*

Le 24 juillet 2018, le conseil communautaire avait approuvé la cession des terrains d'assiette du projet (sauf donc la parcelle de 1 202 m<sup>2</sup>) aux sociétés CPP investissement et Groupe Floriot, qui portaient un projet d'aménagement (et avaient saisi l'Autorité environnementale).

Bien sûr, les élus qui sont intervenus au conseil communautaire le 21 janvier 2019 ont dit qu'il fallait être « vigilant » pour préserver le commerce de centre ville. La vigilance ne sert pas à grand-chose.

**Les élus communautaires semblent avoir compris que le projet qu'ils avaient approuvé en 2018 est incompatible avec la préservation des commerces du centre-ville mais ils n'arrivent pas à renoncer à l'extension de la zone des Blanchisseries.**

Une extension coûteuse financièrement, avec cette parcelle achetée au-dessus de sa valeur. La somme engagée aurait pu être utilisée plus efficacement à réparer les dégâts sur le commerce de centre-ville.

Une extension coûteuse aussi pour l'environnement. L'Autorité environnementale a pointé l'augmentation du trafic routier entraînant des nuisances sonores sur un axe déjà très fréquenté ; la consommation de 5 hectares de terres agricoles dont 3,5 hectares artificialisés ; un défaut d'étude de caractérisation de la zone humide ; la présence d'espèces protégées.

**L'extension des Blanchisseries n'est pas « stratégique » : c'est juste une erreur sur laquelle la CAPV n'arrive pas à revenir.**